

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5721>



Avancement d'échelon des PsyEN 2018-2019

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - PsyEN EDO -



Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Avancement d'échelon des PsyEN 2018-2019

Depuis la mise en place de PPCR, l'avancement d'échelon se fait à un rythme unique et automatique pour tous les enseignants, CPE et PsyEN sauf concernant le passage de l'échelon 6 à l'échelon 7 et de l'échelon 8 à l'échelon 9 où 30% des collègues peuvent bénéficier d'un avancement d'échelon accéléré en fonction de l'avis attribué par la Rectrice suite au rendez-vous de carrière (pour plus d'informations [cliquer ici](#)).

La fiche syndicale de suivi individuel est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention des élu-es du SNES-FSU en CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académique). Bien penser à la renseigner et à l'envoyer au SNES Dijon suffisamment avant la tenue de la CAP (s3dij@snes.edu).

Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- EN-TÊTE :** Logo SNES-FSU, titre "Avancement d'échelon 2018/2019", et instructions de remplissage.
- DISCIPLINE / ACADÉMIE :** Champ pour la discipline et l'académie.
- PROFESSEUR / CATEGORIE :** Choix de la catégorie (Agrége, Carrière, etc.) et de la spécialité (Généraliste, etc.).
- RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** Nom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, etc.
- APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE :** Section à remplir par le supérieur hiérarchique, incluant une note administrative et des commentaires.
- BELON VOTRE SITUATION :** Deux sous-sections (A et B) pour indiquer la date d'entrée dans le corps et la date d'entrée dans la spécialité.
- IMPORTANT : autorisation CNIL :** Section pour l'autorisation de traitement des données personnelles.

Une légende à droite du formulaire indique "À REMPLIR AVEC PRÉCISION".

Fiche syndicale avancement d'échelon 2018-2019

Dans notre académie, la CAPA des PsyEN aura lieu le 12 février 2019.